



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté complémentaire portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Art 1^{er} – Pour l'année 2024, le tableau complémentaire d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/10/2024	AIMARD	Patricia	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	BESNARD	Florence	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	BESSELIEVRE	Sandrine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	GIFFAUT	Olivier	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	HALGATTE	David	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	LEBAILLY	Laurence	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	LEBRETON	Nelly	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	LEGER	Chantal	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	LENOEL	Christophe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	MALBAUX	Franck	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	PONCHIE	Béatrice	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	ROUXEL	Stéphane	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/10/2024	SAVARY	David	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Bénédicte Gaunet

Date de signature : 22/10/2024

Qualité : Responsable du service rétribution carrières

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérécourse citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.